



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

6 avril 2023

OBJET :

Vote du budget primitif de la
commune pour l'exercice 2023

N° 2023-019

Nombre de conseillers :

-En exercice : 19

-Présents : 15

-Absents : 4

-Procurations : 3

-Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Isabelle Pellet
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin		X	Véronique Moreau
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Frédéric Brigaud

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

-Pour : 18 voix

-Contre : 0 voix

-Abstention : 0 voix

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1 à 1612-20 et L2311-1 à L2312-4 ;

Considérant le projet de budget primitif présenté ;

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif au niveau du chapitre pour la section des chapitres et des opérations pour la section d'investissement, de la commune pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

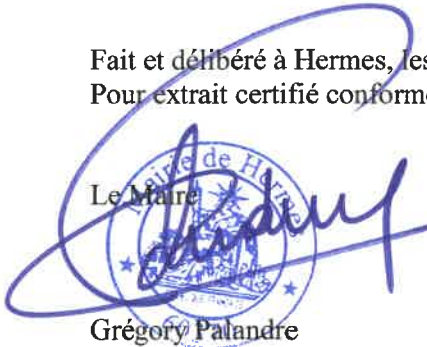
Section de fonctionnement : 2 487 345,49 euros

Section d'investissement : 4 631 165,56 euros

TOTAL : 7 118 511,05 euros

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Grégory Palandre



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE DE HERMES

I – Eléments de contexte

La commune de Hermes est une commune de 2 510 habitants au 1^{er} janvier 2023. Située dans l'arrondissement de Beauvais, suite à la fusion avec la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis, elle fait partie depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle a été rattachée comme toutes les communes de la CAB à la trésorerie municipale de Beauvais.

La commune disposait d'un budget annexe Assainissement qui a fait l'objet d'un transfert à la CAB au 1^{er} janvier 2018 suite au transfert de la compétence assainissement.

La commune dispose également d'un budget CCAS rattaché.

Le conseil municipal actuel a été élu le 15 mars 2020 et installé, suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 le 28 mai 2020.

La situation financière de la commune au 31 décembre 2016 l'avait placé au sein du réseau d'alerte des communes. Désormais, la situation s'est améliorée et reste maîtrisée laissant envisager la faisabilité de différentes opérations d'investissement.

II – Priorités du budget

Le budget primitif pour l'exercice 2023 va être présenté lors du conseil municipal du 11 avril 2023.

Ce budget a été établi avec la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la CAB ainsi que de tout autre financeur possible.

III – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

1-La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice 2023 sont évaluées à 2 487 345,49 €

- Les produits issus de la fiscalité directe locale

Les ressources fiscales demeurent la principale source de richesse de la commune.

Lors de l'exercice 2022 comme précédemment pour 2020 et 2021, les recettes prévisionnelles évaluées à 1 835 455 € relatives à la fiscalité ont été réalisées et même dépassées pour atteindre 1 879 814,99€.

Le montant prévisionnel pour l'exercice 2023 a été fixé à 1 907 172 €.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation mise en place pour les collectivités en 2021, les collectivités n'ont pas eu à voter de taux de taxe d'habitation (TH). Toutefois, à compter de 2023, la commune devra voter un taux de TH sur les résidences secondaires. Il est fait le choix de maintenir la TH au taux de 2022.

Concernant le vote des taux des impôts locaux, l'objectif du conseil municipal est de ne pas augmenter le taux d'imposition.

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020			
Taxe d'habitation	13,74 %	14,52 %	15,3 %	NC	NC	NC	15,3 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,87 %	22,51 %	23,8 %	25,7 %	47,24 %	47,24 %	47,24 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63,24 %	66,83 %	70,58 %	70,42 %	70,42 %	70,42 %	70,42 %

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont perçues par la CAB.

- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités

La forte diminution de la DGF de la commune explique la réduction de ce poste de recette.

2018	154 752 €
2019	131 102 €
2020	119 015 €
2021	107 710 €
2022	91 467

Cette année encore, la commune n'a pas eu de dotation nationale de péréquation

- Les produits courants

Il s'agit essentiellement des recettes liées à l'exploitation de services publics proposés : restauration scolaire, activités extrascolaires, concessions funéraires et loyers

Le montant prévisionnel pour les recettes liées à la restauration scolaire et aux activités périscolaires et extrascolaires a été fixé à 100 000 € pour l'exercice 2023.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel demeurent le premier poste de dépense de la commune.

	Prévisionnel	Réalisé
2017	1 156 523	1 081 608,92
2018	1 120 000	1 025 509,49
2019	1 120 000	1 097 272,56
2020	1 110 000	1 047 310,93
2021	1 110 000	1 050 844,38
2022	1 110 000	1 078 597,68

Le nombre d'agents communaux restent stables :

	2019	2020	2021	2022	2023
Agents titulaires	22 dont 1 DGS en voie de détachement et 1 policier municipal intégré dans la FPT	19 titulaires dont 1 DGS en voie de détachement	15 titulaires (1 DGS en détachement) et 2 stagiaires	16 titulaires (1 DGS en détachement)	17 titulaires (1 DGS en détachement)
Agents contractuels	6	11	12	12	14
Apprentis	3	3	3	2	2
Contrats aidés	2	1	0	1	
TOTAL	33	34	32	31	33

Les charges générales constituent le deuxième poste.

	Prévisionnel	Réalisé
2016	442 350,00	425 240,02
2017	429 750,00	448 450,12
2018	467 750	461 313,64
2019	440 594,00	440 567,84
2020	508 650,00	478 334,19
2021	512 950,00	430 867,63
2022	583 450,00	471 259,84

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 060-216003103-20230411-2023_019-DE



2-La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

On retrouve d'une part les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et d'autre part, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour chaque projet prévu en dépense, des dossiers de demandes de subvention sont déposés.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules et de biens immobiliers ainsi que les études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le budget primitif 2023 prévoit les principaux projets suivants :

Opérations sur les bâtiments :

- solde de l'aménagement du pôle médical
- extension du groupe scolaire

Opération de voirie :

- rue de Friancourt
- aménagement de parcelles à bâtir

Achat investissement :

- renouvellement de la flotte automobile
- vidéoprotection

IV – Montant du budget consolidé et des budgets annexes

1- Budget de la commune

Compte administratif pour l'exercice 2022

2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 802 972,28	2 467 723,85
Investissement	4 564 705,11	4 108 890,81

Budget prévisionnel pour l'exercice 2023

2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 487 345,49	2 487 345,49
Investissement	4 631 165,56	4 631 165,56
TOTAL	7 118 511,05	7 118 511,05

2- Budget annexe du CCAS

Compte administratif pour l'exercice 2022

2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 092,91	1 000,00

Résultat de l'exercice : -5 092,91

Résultat de clôture : 2 900,23

Budget prévisionnel pour l'exercice 2023

2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 000,23	10 000,23

V - Niveau d'endettement

La commune résorbe au fur et à mesure l'endettement dû à des emprunts contractés avant 2014. Le dernier emprunt contracté par la commune concerne la construction du centre périscolaire.

Une ligne de trésorerie de 2 000 000 € a été créée. En 2022, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, 1 000 000 € de la ligne de trésorerie a été transformé en emprunt.

En conclusion, la commune poursuit le travail effectué lors de la mandature précédente :

- une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement,
- un investissement ciblé prenant en compte les retours sur investissement,
- la volonté de ne pas peser plus sur les budgets futurs des administrés par un endettement déjà trop important,
- une sollicitation de tous les organismes susceptibles d'apporter son soutien financier sur les nouveaux projets,
- une participation active au sein de la CAB et de la commission locale d'évaluation des charges transférés (CLECT) pour défendre nos intérêts.

Hermès, le 4 avril 2023


Le Maire

Grégory PALANDRE

